

# Hé Harper, touche pas au service postal public!

L'an dernier, le gouvernement fédéral a mené à la hâte et sans faire de bruit un examen du service postal appelé *Examen stratégique de la Société canadienne des postes*. Il n'a pas alors tenu d'audiences publiques, tout comme aujourd'hui il ne consulte pas la population sur les recommandations du rapport de l'Examen stratégique.

Rendu public en avril 2009, le rapport de l'Examen stratégique rejette la déréglementation du service postal, mais recommande que les lettres du régime international soient retirées du privilège exclusif que détient Postes Canada sur la poste-lettres. Le gouvernement a donné suite à cette recommandation en présentant, en juin dernier, le projet de loi C-44.

Le rapport recommande aussi que l'obligation de Postes Canada d'assurer un service universel soit définie dans un « contrat » ou un « protocole de service » entre le gouvernement du Canada et Postes Canada dans le but de clarifier les



## Ce que vous pouvez faire :

**1) Écrivez à Rob Merrifield, ministre responsable de Postes Canada, et demandez que le gouvernement consulte la population sur le protocole du service postal canadien. Postez votre lettre, sans timbre, à l'adresse suivante : Place de Ville, Tour C, 29<sup>e</sup> étage, 330, rue Sparks, Ottawa (Ontario) K1A 0N5.**

**2) Envoyez à votre députée ou député la lettre que le STTP a rédigée au sujet du projet de loi C-44. Vous pouvez obtenir le nom de votre député, son numéro de téléphone et son adresse en appelant au numéro sans frais 1-800-463-6868, ou en consultant le site Web du Parlement du Canada: <http://www.parl.gc.ca/common/index.asp?Language=F>**

**Obtenez de plus amples renseignements en vous rendant sur le site Web du STTP : [www.cupw-sttp.org](http://www.cupw-sttp.org)**

attentes et les responsabilités en matière de service. En septembre dernier, le gouvernement a fait l'annonce d'un document court et relativement vague appelé *protocole du service postal canadien*.

Un tel protocole de service devrait prendre appui sur des consultations publiques, ce que n'a pas fait le gouvernement du Canada.

Postes Canada appartient à l'ensemble de la population et, à ce titre, nous avons le droit de faire valoir notre point de vue sur des questions d'importance, comme le protocole de service ou la déréglementation postale.

Produit par le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes  
scfp 1979 - seph 225

**Savez-vous ce que le gouvernement fédéral fait au service postal public?**

**cupw•sttp**